



Vie privée notifié sur supérieur de la profession

Par **isabelle bevan**, le **17/09/2018** à **20:58**

bonsoir.

Je suis assistante maternelle et je risque de perdre mon agrément.

Il y a eut une dénonciation .

Une personne non déclaré vivant avec moi ne doit pas etre là en présence des enfants gardés.le jour de la dénonciation, j'etais hospitalisé donc je ne travaillais pas.

Au retour a mon domicile, c'est l'autre personne (celle qui ne doit pas etre là lorsque je travaille) qui conduisait.

il y avait dans notre allée privée donc une voiture garée qui attendait. ce sont 2 personnes du service enfance qui attendaient pour vérifier les dire du dénonciateur.

elles ont retranscrit a leur directeur ce que monsieur leur a dit,(sans grossiereté). Mais là, comme je ne travaillais pas, c'est de l'ordre privé et elles n'avaient pas a notifier nos dire ?? meme si c'est un rapport de fait de vérification de la non présence de monsieur ??

comment me défendre de cela ?

1: du blocage de parking sur voie privée

2: de la transmission des paroles sans consentement car privé et non professionnel a ce moment.

merci

Par **Visiteur**, le **17/09/2018** à **22:04**

Bonsoir

Selon quelle règle cette personne ne doit pas être chez vous (chez elle si elle vit avec vous)?

Par **isabelle bevan**, le **18/09/2018** à **07:14**

Bonjour.

Elle nest pas déclaré vivant chez moi.donc ne doit pas etre la pendant mes heures de travail.(ce qui cest produit donc j'ai eut des soucis)

Mais ce jour je ne travaillais pas.